

Index AI : PRE01/448/2013
05 September 2013

La décision du Kenya de se retirer de la CPI est un revers pour la justice

Jeudi 5 septembre, le Parlement kenyan s'est prononcé en faveur du retrait du pays de la Cour pénale internationale.

« Ce vote est une tentative inquiétante de priver de justice les centaines de milliers de personnes ayant été chassées de leur domicile ou tuées lors des violences postélectorales de 2007-2008 », a déploré Netsanet Belay, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« Essayer de protéger des personnes risquant d'être poursuivies pour crimes contre l'humanité, et leur permettre de se soustraire à la justice est inacceptable. Cela crée en outre un dangereux précédent pour le futur de la justice en Afrique. »

Le vote a eu lieu au Parlement kenyan à quelques jours de l'ouverture du procès du vice-président William Ruto à La Haye. Il est accusé de crimes contre l'humanité en relation avec les violences postélectorales ayant secoué le pays en 2007-2008.

Uhuru Kenyatta, le président, doit lui aussi répondre de graves accusations ; son procès doit s'ouvrir le 12 novembre.